



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2016**

Le Conseil Municipal, convoqué le mardi 21 juin 2016 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN, Maire, le lundi 27 juin 2016 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

PREAMBULE

1 - Régie de recettes des horodateurs – Remise gracieuse – Avis du Conseil Municipal

- Donné un avis favorable à la satisfaction de la demande de remise gracieuse présentée par Monsieur Parreaux, en tant que régisseur titulaire de la régie des horodateurs, à la suite de sa mise en débet par arrêté ministériel en date du 8 octobre 2015 ;
- Dit que cet avis favorable à la demande de remise gracieuse porte sur la somme de 268 180,00 €
- Autorisé le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

2 - Compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2015 – Approbation

- approuvé tant pour le budget principal que pour chacun des budgets annexes :
 - . l'état de consommation des crédits
 - . l'état de réalisation des opérations de dépenses et de recettes,
 - . la balance comptable;
- constaté la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2015
- approuvé les grandes masses des bilans, exprimées en milliers d'euros, tels que présentés
- approuvé les intégrations et rectifications d'imputations budgétaires effectuées par Monsieur le Trésorier Municipal.
- déclaré que le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2015, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

3 - Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2015 – Approbation

- constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- arrêté les résultats définitifs tels qu'ils ont été présentés ;
- approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 ;
- autorisé Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

4 - Exercice 2015 - Affectation des résultats

- décidé de l'affectation des résultats qui se dégagent à la clôture de l'exercice 2015 du budget principal ainsi que de chacun des budgets annexes dans les conditions proposées.

5 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2016 - Décision modificative n°2 – Approbation

- approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2016, conformément au document budgétaire annexé.

En mouvements réels, en euros

Budget principal	35 180
	030,47
Budget annexe de l'Auditorium	11 878
	822,12

TOTAL	47 058
	852,59

En mouvements budgétaires totaux, en euros

Budget principal	55 101
	730,47
Budget annexe de l'Auditorium	12 323
	822,12

TOTAL	67 425
	552,59

- donné à Monsieur le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur des chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- autorisé Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

6 - Produits irrécouvrables - Admission en non valeur

- prononcé l'admission en non-valeur de la somme de 53 903,43 €, au titre des produits irrécouvrables.

7 - Organismes divers - Attributions de subventions

- décidé d'accorder les subventions proposées dans les tableaux annexés au rapport ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- décidé de ramener le montant de l'aide financière accordée à l'association « Libertés Culture » de 400 € à 166,65 € ;
- décidé d'annuler la subvention de 300 € accordée à l'association « Actions contre les violences sur les enfants liés au travail » lors du Conseil Municipal en date du 29 juin 2015 ;
- décidé de ramener le montant de l'aide financière accordée à l'association « Dijon Gym » de 850 € à 680 € ;
- autorisé Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

8 - Budget principal - Actualisation des méthodes d'amortissement des immobilisations

- adopté à compter de l'exercice 2016 la durée d'amortissement des agencements et aménagements de terrains et celle des immobilisations incorporelles définies dans le rapport;
- adopté la durée d'amortissement des subventions versées à compter de l'exercice 2016 :
 - à 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations
 - à 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure d'intérêt national

- autorisé Monsieur le Maire, ou par délégation l'adjoint délégué aux finances et aux affaires juridiques, à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

I-ESPACE PUBLIC - VIE URBAINE - TRANQUILLITE PUBLIQUE ET ECOLOGIE URBAINE

A – URBANISME

9 - Rénovation urbaine – Protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine d'agglomération – Approbation

- approuvé le projet de protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise ainsi que son projet d'annexe financière, joints au présent rapport,
- autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale pour tenir compte des demandes des partenaires de l'ANRU ;
- autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, des bailleurs ainsi que de l'ANRU ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de ce projet de protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine ;
- dit que les montants des dépenses seront imputés sur les crédits ouverts dans les budgets 2015, 2016, 2017 et 2018.

10 - Zone d'Aménagement Concerté Écocité Jardin des Maraîchers - Cession du lot 1A - Approbation du cahier des charges

- autorisé la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) à vendre à Dijon Habitat ou à toute autre entité pouvant s'y substituer le lot 1A de la Zone d'Aménagement Concerté Écocité Jardin des Maraîchers, dans les conditions définies dans la première partie du cahier des charges ;
- approuvé la deuxième partie de ce dernier, annexée au rapport.

11 - Élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de la communauté urbaine de Dijon – Débat sur les orientations

- débattu sur les orientations présentées.

12 - Tranquillité Publique – Vidéoprotection – Demande de subvention – auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) - Année 2016

- approuvé la demande de subvention auprès des services de l'État, gestionnaire de FIPD, pour l'installation de six nouvelles caméras ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

B - LOGEMENT - ACTION FONCIERE

13 - Convention de mixité sociale – Approbation

- approuvé la convention de mixité sociale jointe au rapport ;
- autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de ce projet de protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine ;

14 - Centre Dauphine - Servitude de passage - Modalités d'exercice

- donné un avis favorable à la modification future des conditions d'exercice de la servitude de passage public relative au centre commercial « Dauphine », dans le cadre d'un projet de restructuration complète du centre commercial, les modifications pouvant porter sur l'amplitude horaire et sur le tracé, sous réserve d'un maintien de modalités d'accès suffisantes ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

15 - 4, rue Chancelier de l'Hospital - Engagement de la procédure de cession d'un ensemble immobilier

- décidé d'engager la procédure de cession de l'ensemble immobilier situé 4 rue Chancelier de l'Hospital, cadastré section BR n° 327 de 1 627 m², selon les modalités visées, à savoir : prix de vente fixé au montant minimum de 1 000 000 €, hors TVA éventuelle – prise en charge par l'acquéreur des frais liés à la vente, qui interviendra par acte notarié, ainsi que des frais liés à la suppression ou modification des réseaux, clôtures, aménagements extérieurs et intérieurs, l'ensemble immobilier étant cédé en l'état, toute servitude éventuelle pouvant résulter notamment de la situation des lieux restant à la charge de l'acquéreur – établissement, par chaque acquéreur potentiel, d'un dossier comportant les éléments suivants : présentation et références, description sommaire du projet de reconversion envisagé, prix d'acquisition proposé, détail des conditions suspensives éventuelles – transmission de ce dossier au plus tard le 09 septembre 2016 avant 17 h 00, soit par envoi en L.R.A.R. à la Mairie de Dijon - Service Foncier - CS 73310 - 21033 Dijon Cedex, soit par remise directe au Service Foncier - Grand Dijon - 40 avenue du Drapeau à Dijon – choix de l'acquéreur fondé sur les quatre éléments ci-dessus indiqués constituant le dossier à remettre par chaque acquéreur potentiel, estimés de même valeur ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

16 - 21-23, rue du Petit Potet - Engagement de la procédure de cession d'un ensemble immobilier

- décidé d'engager la procédure de cession de l'ensemble immobilier situé 21-23 rue du Petit Potet, cadastré section BP n° 122 et n° 400 p, d'une superficie de l'ordre de 430 m², selon les modalités ci-dessus visées, à savoir : prix de vente fixé au montant minimum de 550 000 €, hors TVA éventuelle – prise en charge par l'acquéreur des frais liés à la vente, qui interviendra par acte notarié, ainsi que des frais liés à la suppression ou modification des réseaux, clôtures, aménagements extérieurs et intérieurs, l'ensemble immobilier étant cédé en l'état, toute servitude éventuelle pouvant résulter notamment de la situation des lieux restant à la charge de l'acquéreur – établissement, par chaque acquéreur potentiel, d'un dossier comportant les éléments suivants : présentation et références, description sommaire du projet de reconversion envisagé, prix d'acquisition proposé, détail des conditions suspensives éventuelles – transmission de ce dossier

au plus tard le 09 septembre 2016 avant 17 h 00, soit par envoi en L.R.A.R. à la Mairie de Dijon - Service Foncier - CS 73310 - 21033 Dijon Cedex, soit par remise directe au Service Foncier - Grand Dijon - 40 avenue du Drapeau à Dijon – choix de l'acquéreur fondé sur les quatre éléments ci-dessus indiqués constituant le dossier à remettre par chaque acquéreur potentiel, estimés de même valeur ;

- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

C - ENERGIE - ENVIRONNEMENT

17 - Installations thermiques et aérauliques de la Ville, marché 060068 : gestion énergétique, maintenance et rénovation du parc - Marché passé entre la Ville et la société Dalkia France - Avenant n° 19

- décidé d'établir un avenant n°19 au marché conclu entre la Ville et la société Dalkia France pour la gestion énergétique, la maintenance et la rénovation des installations thermiques et aérauliques de la Ville, dans les conditions proposées en modifiant les articles du contrat qui sont concernés ;
- assuré le financement sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2016 ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

18 - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – COLAS EST – Exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires au lieu-dit « Le Paquier de Bray » à Dijon – Cessation partielle d'activité – Usage futur du site

- donné un avis favorable à l'usage futur du site envisagé par l'exploitant et autorisé la société à accéder au site de façon semestrielle afin d'exécuter les contrôles susvisés.

II-EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE

A - EDUCATION

19 - Convention conclue entre la Ville de Dijon et l'association les PEP 21 pour l'emploi d'un(e) référent(e) de parcours pour l'accompagnement individualisé des enfants en difficulté

- approuvé les projets de convention à conclure entre la Ville et l'association « les PEP 21 », annexés au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur équilibre général ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

B – PETITE ENFANCE

20 - Modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant

- approuvé le projet de règlement de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, et notamment sur les annexes, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à arrêter le règlement définitif ;
- décidé que le nouveau règlement sera appliqué à compter du 1^{er} septembre 2016.

C – SPORTS

21 - Soutien à la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques d'été 2024

- apporté son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;
- émis le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

22 - Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy et gymnase des Bourroches - Travaux de rénovation des toitures - Demandes de subvention

- autorisé Monsieur le Maire à solliciter, au taux maximum, auprès de l'État, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Côte d'Or, ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées.
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

III-CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE

A - CULTURE

23 - Rencontres cinématographiques de Dijon - Édition 2016

- décidé la participation de la Ville à l'édition 2016 des rencontres cinématographiques de Dijon ;
- approuvé le projet de protocole d'accord à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne Franche-Comté et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- approuvé le projet de convention de financement à conclure entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord et la convention définitifs ;
- décidé d'accorder une subvention de 118 000 € à la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs ;

- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

24 - Bibliothèque municipale - Association des ludothèques françaises et association Réseau Carel - Adhésion de la Ville

- décidé l'adhésion de la Ville, à compter de l'année 2016 et pour les années suivantes, à l'association des ludothèques françaises et à l'association Réseau Carel ;
- décidé, si l'intérêt perdure, l'acquittement chaque année des cotisations dues en conséquence, soit respectivement 70 € et 50 € pour l'année 2016 ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

IV-SOLIDARITE, CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

A - SOLIDARITE

25 - Politique municipale d'action sociale – Dispositif d'accompagnement des publics marginaux à la rue.

- décidé l'octroi d'une subvention de 65 000 € à la SDAT pour le financement du dispositif ACOR centre ville rénové ;
- approuvé le projet de convention annexé à la délibération ;
- décidé l'octroi d'une subvention de 10 000 € à la SEDAP pour le financement du dispositif TAPAJ ;
- approuvé le projet de convention avec la SEDAP ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer ces conventions ;
- dit que le financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2016.

B – CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

26 - Schéma de développement des structures de quartiers - Conventions d'objectifs et de moyens conclues entre les Maisons des Jeunes et de la Culture Montchapet-Maladière et Dijon Bourroches-Valendons avec la Ville de Dijon – Avenants

- décidé les suppressions et nouvelles mises à disposition de locaux ainsi que la modification des conditions financières attribuées aux MJC Dijonnaises dans un souci de maîtrise et d'optimisation des deniers publics.
- approuvé les projets d'avenants proposés, annexés au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

- autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application

27 - Schéma de développement des structures de quartier - Convention d'objectifs et de moyens à signer entre la Ville et la Fédération Léo Lagrange Centre Est pour le quartier Chevreul-Parc – Gestion des accueils de loisirs extrascolaires Tempo et Colombière - Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens à signer entre la Ville et les PEP21

- approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture, et entre la Ville et la Fédération Léo Lagrange, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son équilibre général ;
- approuvé le projet d'avenant n°1 à la convention signée le 19 février 2014 à conclure entre la Ville et les PEP21 annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son équilibre général ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

28 - Centre Multimédia et Points d'Accès Numérique de Dijon et de son Agglomération - Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville, l'État (Education Nationale) et l'association Les Pupilles de l'Enseignement Public 21 "Les PEP21" – Renouvellement

- décidé le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville, l'État (Education Nationale) et l'association Les Pupilles de l'Enseignement Public 21 « Les PEP 21 » pour le fonctionnement du Centre multimédia et des Points d'Accès Numérique de Dijon et son Agglomération, durant la période 2016-2018, dans les conditions proposées ;
- approuvé le projet de convention présenté, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

29 - Locaux Collectifs Résidentiels - Transfert de la gestion et de la location à la Ville – règlement intérieur.

- approuvé le transfert de la gestion de l'ensemble des LCR assurée par le CCAS à la Ville de DIJON à compter du 1er juillet 2016,
- approuvé en conséquence :
 - le transfert de location du local situé rue du Tillot à la Ville de DIJON par un avenant tripartite au bail du 11 janvier 1979, tel que présenté en annexe 1, avec effet au 1er juillet 2016,
 - le transfert de location du local situé dans l'immeuble Gutenberg 1 rue Etienne Mauchaussée à DIJON par un avenant tripartite à la convention de location du 16 septembre 1985, avec effet au 1er juillet 2016, et de m'autoriser à signer ces deux avenants;
- approuvé, puis autorisé Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement intérieur en annexe 2 au rapport,

- décidé la mise à disposition des locaux au bénéfice d'associations dans les conditions proposées, en approuvant le projet de convention d'occupation-type en annexe 2 au rapport ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

30 - Locaux Collectifs Résidentiel - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la ville de Dijon et son CCAS - Modification de l'annexe 1

- approuvé les modifications énoncées ci-dessus de l'annexe 1 de la convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Dijon et son CCAS, à la date du 1^{er} septembre 2016 et telle que présentée en annexe à la délibération;
- accepté que cette annexe modifiée soit jointe à la convention de mise à disposition de moyens et de service entre la Ville de Dijon et le CCAS du 19 novembre 2015, en remplacement de la précédente.

V- FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL

A - FINANCES

31 - Droits de stationnement des taxis – Augmentation du tarif de la redevance semestrielle

- fixé le droit de stationnement des taxis sur la Ville de Dijon à 37 € par semestre, à compter du 1^{er} juillet 2016 ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

32 - Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2017

- décidé de porter, à compter du 1^{er} janvier 2017, le tarif de base de la T.L.P.E, par mètre carré et par an, de 20,00 € à 20,50 € ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir pour l'application de ces décisions.

33 - Actualisation des tarifs de la Station 3D de la Ville de Dijon

- décidé la fixation des tarifs des prestations de la Station 3D proposés,
- autorisé l'actualisation annuelle des tarifs,
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

34 - Désensibilisation de trois emprunts structurés – Conditions financières définitives de sortie – Information du conseil municipal

- pris acte des opérations de désensibilisation des trois emprunts classés 6F réalisées par la Ville de Dijon.

B - AFFAIRES GENERALES

35 - Salles Municipales - Salle des Actes - Modalités de mise à disposition - Règlement Intérieur et Tarification

- approuvé la création de tarifs de location pour l'Hôtel Despringles dit de Grandmond dans les conditions proposées ;
- adopté le règlement intérieur fixant les critères de mise à disposition du lieu, présenté en annexe de la présente délibération
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision

C - PERSONNEL

36 - Modification du régime des astreintes

- décidé la modification de certaines astreintes du personnel municipal dans les conditions proposées à compter du 1er juillet 2016,
- dit que ces astreintes, applicables aux agents titulaires et non titulaires, seront rémunérées sur la base des montants réglementaires ou compensées en temps si les nécessités de service le permettent.

37 - Action de la Ville de Dijon en faveur de ses agents handicapés - Programme 2016-2018 - Convention à conclure entre la Ville et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

- donné son accord à la poursuite des actions menées par la Ville en faveur de ses agents handicapés ;
- approuvé le programme des actions proposées pour la période 2016-2018, tel qu'il est présenté dans le rapport ;
- autorisé la rémunération d'un apprenti adulte handicapé à hauteur du SMIC
- autorisé la conclusion d'une convention entre la Ville et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) dans les conditions proposées ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

38 - Établissement de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et la ville de Dijon

- approuvé les projets de convention d'objectifs et de moyens et convention individuelle de mise à disposition annexées à la délibération ;
- autorisé la mise à disposition des moyens humains, matériels et financiers de la présente convention ;

- accordé une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 000 € pour couvrir la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 ;
- autorisé la première adjointe déléguée à la démocratie locale et au personnel à signer la convention ainsi que tous les actes à intervenir pour son application ou son renouvellement dans la mesure où celle-ci ne sera pas modifiée.

VI-DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

39 - Rapport des délégations du Maire

- pris acte des décisions prises par M. le Maire, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les conditions suivantes :
 - conversion de concession de tombe (2)
 - droits divers (6)
 - règlements de frais et honoraires (6)
 - actions en justice (6)
 - marchés année 2015 (115).